

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accuse de reception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180918-D\_18\_09\_2018\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

**Délibération n°18-09-2018-012**

7.2 Fiscalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 18 septembre 2018*

Date de convocation	12 septembre 2018
Date d'affichage	12 septembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 11 pouvoirs)
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 septembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Liliane DENIS (représentant M. Lucien BRETON), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (représenté par Mme Liliane DENIS), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Michel LANDAIS, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Line LEDRU

**FISCALITÉ : EXONÉRATION DE CFE ET DE CVAE  
POUR LES ENTREPRISES DANS CERTAINES HYPOTHÈSES**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1465 du code général des impôts,

Vu l'article 1465B du code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que :

- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, sur délibération, accorder une exonération partielle ou totale de cotisation foncière des entreprises (CFE), pour une durée maximale de cinq ans, en faveur des entreprises qui procèdent aux opérations suivantes, réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2020, dans les zones d'aide à finalité régionale (ZAFR) :
  - extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,
  - ou reconversion dans le même type d'activités,
  - ou reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.
- Conformément à l'article 1465 B du code général des impôts, cette exonération s'applique également aux opérations réalisées par des petites et moyennes entreprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2020, dans les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME).

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**DECIDE** d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, les opérations visées dans ce même tableau.

POURCENTAGE D'EXONERATION EN FAVEUR DE					
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année
<b>ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>					
- Créations	100%	100%	100%	100%	100%
- Extensions	100%	100%	100%	100%	100%
<b>ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</b>					
- Créations	100%	100%	100%	100%	100%
- Extensions	100%	100%	100%	100%	100%
<b>SERVICES DE DIRECTION, D'ETUDES, D'INGENIERIE ET D'INFORMATIQUE</b>					
- Créations	100%	100%	100%	100%	100%
- Extensions	100%	100%	100%	100%	100%
<b>RECONVERSIONS EN ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>RECONVERSIONS EN ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>RECONVERSIONS EN SERVICES DE DIRECTION, D'ETUDES, D'INGENIERIE ET D'INFORMATIQUE</b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>REPRISE D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS EN DIFFICULTE</b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>REPRISE D'ETABLISSEMENTS EN DIFFICULTE EXERÇANT UNE ACTIVITE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>REPRISE D'ETABLISSEMENTS EN DIFFICULTE EXERÇANT UNE ACTIVITE DE SERVICE DE DIRECTION, D'ETUDE, D'INGENIERIE ET D'INFORMATIQUE</b>	100%	100%	100%	100%	100%

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Adopté à la majorité

Voix pour : 48  
Voix contre : 1  
Abstentions : 2

Fait et délibéré en séance publique  
Le 18 septembre 2018  
Pour extrait conforme  
Le 18 septembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

